

Question présentée par le député :

M. Olivier Baud

Date de dépôt : 26 mai 2017

Question écrite urgente

Les élèves et les enseignants genevois devraient-ils faire l'école à l'extérieur pour mieux respirer et travailler dans des conditions acceptables ?

Le journal « Le Matin Dimanche » du 21 mai 2017 rapporte que, selon une étude réalisée en Suisse alémanique, la qualité de l'air dans les classes du primaire et du secondaire serait catastrophique. La teneur trop élevée en dioxyde de carbone (CO₂) empêcherait les élèves de se concentrer, causerait des maux de tête, des irritations respiratoires, etc. Les mesures relevées sont dans certains cas quatre fois supérieures aux normes légales.

Un médecin du travail, coauteur de l'étude, estime que « *dans 70 à 80% des classes de Suisse l'air est malsain* ». La concentration de CO₂ dépasse relativement vite la limite après le début des cours, ce qui fait que les élèves travaillent presque en permanence dans de mauvaises conditions, en respirant un air vicié.

Les raisons avancées pour expliquer cette situation alarmante sont le manque d'aération et les effectifs trop élevés. Placer trop d'élèves par classe ne favorise pas les conditions d'apprentissage, cela est connu. Mais, de surcroît, il semble avéré que cela nuit à la santé des élèves, baisse les performances scolaires et pousse à la somnolence.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Quelle est la situation dans les classes genevoises en termes de qualité de l'air respiré par les élèves et les enseignants, en particulier en ce qui concerne la teneur en CO₂ ?***
- ***Quelles enquêtes le Conseil d'Etat peut-il diligenter dans l'immédiat si cette situation n'est pas connue ?***

- *Quelles mesures le Conseil d'Etat est-il prêt à prendre dès maintenant en faveur de la santé des élèves et du corps enseignant pour améliorer la qualité de l'air dans les classes, sans attendre les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique qui arriveront au mieux au début de l'hiver et devront encore transiter par la CDIP ?*
- *Dans quelle mesure les effectifs de classe peuvent-ils être abaissés pour garantir notamment une qualité de l'air respectant les normes admises de CO₂ (1000 ppm) et préserver des conditions d'apprentissage acceptables ?*
- *Concrètement, comment le Conseil d'Etat et le DIP comptent-ils communiquer sur ce sujet sensible pour que la rentrée 2017 ne soit pas compromise par ce problème supplémentaire ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera.